

# **Communication N° 17 - 2012**

## **au Conseil communal**

Séance du 10 octobre 2012

### **Résumé des objets traités en Municipalité de début juillet à fin août 2012**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à notre concept d'information, nous vous communiquons ci-après les principaux objets traités par la Municipalité de début juillet à fin août 2012.

#### **Décisions d'octroi de la naturalisation suisse**

---

La Municipalité a décidé de donner un préavis favorable pour Mmes Maria Del Carmen Iglesias Penedo, Hatushe Rexhaj, MM. Andrei Samuilovsky, Abu Toiub Alam, Pietro Tundo, M. Umberto Brugnatelli et Mme Birgit Kristensen, M. Dale Brian Midbo et Mme Inès Sanz Angulo, et M. et Mme Jean-Paul et Nicole Gardette,

à l'attention du Département cantonal de l'intérieur, Service de la population, chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la naturalisation.

#### **Consultation sur la modification de la loi vaudoise d'application de la loi fédérale sur la protection civile - Détermination de l'Union des communes vaudoises et de la Ville de Lausanne**

---

La Municipalité a pris acte de la prise de position de l'UCV relative à l'objet cité en titre, qui n'adhère pas au projet mis en consultation. Ses principaux arguments sont les suivants :

- Cette deuxième version ne tient pas compte des modifications proposées lors de la première consultation. En outre, de nombreuses notions développées dans ce projet restent trop générales et l'EMPL devrait être plus explicite tant en termes de définitions que sur les conséquences des mesures envisagées.
- La protection civile est un service de proximité et doit le rester, en tenant compte des différentes sensibilités régionales du canton. Selon l'UCV, les mesures proposées par ce projet réduisent la future structure opérationnelle régionale à un rôle de figurant et annoncent la « cantonalisation » de la protection civile.
- Les communes souhaitent participer pleinement à la mise en place de la réforme de la protection civile en conservant leurs responsabilités et leurs compétences. Pour cette raison, elles ne peuvent pas souscrire au projet tel que présenté.

La Municipalité a également pris acte de la détermination de la Ville de Lausanne, qui soutient cette réforme et participera activement à sa réalisation. La Ville de Lausanne réaffirme sa volonté de favoriser les synergies avec le Canton et sa pleine participation à la mise en place de cette réforme, en souhaitant toutefois que les incertitudes identifiées dans le texte de loi soient préalablement levées.

### **Projet "Lavaux en Scènes"**

---

La Municipalité a pris acte du courrier de M. E. Estoppey, responsable de Lavaux Patrimoine mondial, l'informant que le projet « Lavaux en Scènes » se poursuit et que la Villa romaine et le Musée de Pully sont toujours intégrés dans sa perspective de développement.

Suite à l'excellente collaboration obtenue avec l'équipe des Musées de Pully, co-directeurs et responsables scientifiques du projet, un important fond de données a pu être réuni et servira de base au projet. Cette étude permettra de rechercher des fonds et d'ancrer « Lavaux en Scènes » dans la nouvelle structure de gestion qui se met en place actuellement à Lavaux.

Une série de fiches proposant plusieurs balades à travers Lavaux, destinées aux touristes, familles ou écoliers, sont en cours d'élaboration. Différents parcours sont envisagés entre Pully et Vevey, principales portes d'entrée de Lavaux. Dans ce cadre, la Villa romaine jouera un rôle majeur, en tant que point de départ d'un parcours culturel en Lavaux. Entre la Villa romaine de Pully et la ville moderne, un véritable voyage à travers le temps pourra être proposé aux visiteurs.

### **Informations de l'Autorité de surveillance des finances communales relatives aux budgets communaux 2013**

---

La Municipalité a pris acte d'un courriel de l'Autorité de surveillance des finances communales, informant des éléments suivants :

- Mécanisme de correction de la bascule d'impôt de 2011 : le Conseil d'Etat proposera au Grand Conseil dans le courant de cet automne de ne pas augmenter le coefficient d'impôt cantonal de 0,37 point à l'aide d'une bascule d'impôt, mais de convertir ce 0,37 point d'impôt en un montant annuel fixe pérenne de CHF 10'524'226.00, à reporter sur la facture sociale des communes.

S'agissant du rattrapage financier des années 2011 et 2012, les communes remboursent à l'Etat un montant de CHF 21,679 millions correspondant à l'excédent perçu durant cette période par les communes, complété d'un intérêt rémunérateur de 3% l'an (comme prévu par le Décret). Ce remboursement, effectué à parts égales en 2013 et 2014, sera réparti entre les communes à raison de 0,37 point d'impôt communal par an. Pour 2013, le rattrapage représente un montant de CHF 10,839 millions, part des intérêts compris. Un montant identique sera récupéré par l'Etat auprès des communes en 2014. Chaque commune sera informée du montant de sa participation lors de la communication des acomptes 2013 de la péréquation.

- Arrêté d'imposition 2013 : il n'y a pas de bascule d'impôt prévue.
- Péréquation intercommunale vaudoise 2013 : la base de calcul des acomptes prendra en compte les rendements d'impôts 2011. Les acomptes 2013 de la réforme policière seront communiqués avec les comptes 2013 de la péréquation.

### **Sélection des vins vaudois 2012 - Vins présentés par la Ville de Pully**

---

La Municipalité a pris acte avec satisfaction que l'édition 2012 de la sélection des Vins vaudois a rencontré un franc succès puisque ce ne sont pas moins de 1'111 vins qui ont été présentés par 246 producteurs.

Pour cette sélection, la Ville de Pully a mis trois vins au concours, soit le Chasselas 2011, le Rochettaz 2011 et le Gamaret Diolinoir 2011. Deux de ces vins ont été primés :

- le Gamaret Diolinoir a reçu une médaille d'argent avec une note de 87,8 points ;
- le Rochettaz a été distingué du Trophée Master 2012, prix unique de la meilleure note toutes catégories confondues, et médaillé d'or, 1er prix 2012 de la catégorie rouge, avec la note de 95 points.

### **Ouverture d'une table d'hôtes à Pully "Chez Odette", au domicile de Mme Odette Taverney, ch. du Caudoz 52, à Pully - Concept de tables conviviales de Pro Senectute Vaud**

---

La Municipalité a pris acte du courrier du 22 juin 2012 de Pro Senectute Vaud, l'informant de son concept de tables conviviales, permettant aux personnes seules de partager régulièrement un repas de midi dans un cadre chaleureux et familial.

Pro Senectute Vaud fait part de l'ouverture, **dès le 11 juillet 2012** et à raison d'un mercredi par mois, d'une table d'hôtes à Pully, tenue par Mme Odette Taverney, à son domicile au chemin du Caudoz 52.

Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer directement auprès de Mme O. Taverney, vingt-quatre heures à l'avance, au numéro de tél. 021 711 08 54.

## Adjudication de la collecte des déchets

La Municipalité a adjugé à l'entreprise OPEO la collecte des déchets sur le territoire pullièran pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016.

La procédure d'appel d'offre a démontré qu'OPEO, qui est le concessionnaire actuel, en plus d'être l'entreprise la plus attractive financièrement, dispose de l'expérience et des moyens nécessaires pour répondre à nos attentes. Par ailleurs, OPEO met en œuvre des mesures environnementales innovantes.

## Félicitations !

La Municipalité a appris avec plaisir que

- Mmes Paola Leone et Sandy Viquerat, et M. Arben Ibraimi, ont obtenu leur CFC d'employé de commerce ;
- M. Ivo Fovana a obtenu son CFC d'agent en information documentaire ;
- M. Jean-Samuel Pidoux a obtenu son CFC de forestier-bûcheron.


AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

  
G. Reichen



Le secrétaire municipal

  
Ph. Steiner